

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :
N° 2014_32_5**

L' an deux mille quatorze , le mercredi 27 août à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 26 Août 2014

Présents : 9

Présents :

Votants : 9

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Objet : Désignation d'un
élu relais à Calitom**

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un élu référent "déchets" qui sera le relais de Calitom pour notre commune.

Mme GUILLON Sèverine se porte candidate.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de nommer MME GUILLON Sèverin, élue référente "déchets" de Calitom,

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 27/08/2014 et transmis en sous-préfecture le 28/08/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT